PROCÈS VERBAL

BUREAU EXÉCUTIF
BE – PV DE LA RÉUNION N°1-2020

9 janvier 2020
Maison Régionale des Sports, Siège de la LANA, Talence

Présidence : Éric Raul

Membres élus présents (en téléconférence pour certains) : Jean-Pierre Rouquier, Jacqueline Dolosor, Françoise Jeante, Joël Jollit, Marilyn Georgel, Patrick Gaumondie

Invité présent (en téléconférence) : Michaël Bournazeix (salarié, Directeur Sportif de la Ligue)
CTS invité présent : Frédéric Taillard
CTS invités excusés : Thierry Vigneron, Fabien Lambolez, Bernard Mossant

Début de la séance (14h) ; Fin de la séance (17h)

Éric Raul présente ses vœux à l'ensemble des membres du Bureau Exécutif en indiquant que 2020 sera une année importante du point de vue sportif avec notamment les Jeux Olympiques de Tokyo, les Championnats d'Europe à Paris. Nous sommes une Ligue fusionnée à effet du 1er janvier 2017 et nous devons encore poursuivre nos efforts d'organisation dans un territoire très vaste. Par ailleurs la réforme de l'État nous oblige à nous adapter aussi bien en ce qui concerne les financements publics (mise en place de l'Agence Nationale du Sport particulièrement), l'éclatement des services de la DRDJSCS et le repositionnement des services des Directions Départementales, les incertitudes sur l'avenir du système actuel des CTS.

Le mouvement sportif devra s'adapter aux nouveaux enjeux et imaginer de nouveaux fonctionnements.

1/ ADOPTION DU PV DU BUREAU EXÉCUTIF DU 12/11/2019

PV adopté à l'unanimité.

2/ VIE DE LA LIGUE

- AGENDA
  - Soirée des récompenses Ligue, 30/11/2019
  - Comité Directeur de la Ligue, 07/12/2019
  - Réunion Commission Running (OHS), COT
  - Élection Comité Social et Économique LANA (1er tour), 16/12/2019
  - Congés LANA de fin d'année
- À VENIR
  - Réunion LANA budget
  - Paris : réunion des Secrétaires Généraux ; Comité Directeur FFA
  - Vendredi 15 novembre, Cross Sud Ouest, présentation
  - Samedi 16 novembre, Pau, Colloque Pass'Athlé
  - Lundi 18 novembre, Pôle perche

Retour sur la soirée des Récompenses à Angoulême
Les membres du BE présents remercient les organisateurs de la soirée et font état, notamment, de la présentation effectuée par Jérémy Baty et du film retraçant l'année sportive des athlètes.
Patrick Gaumondie, membre de la Commission Communication et Partenariats chargée de l'organisation de cette remise des récompenses, suggère que cette soirée soit peut-être recentrée sur Bordeaux (plus grand nombre d'athlètes récompensés sur Bordeaux), que l'enveloppe budgétaire soit augmentée pour l'amélioration des dotations, que des récompenses supplémentaires soient prévues.

Joël Jollit et Françoise Jeante souhaiteraient que les membres du Comité Directeur présents remettent également des récompenses.

En ce qui concerne la journée du 7 décembre 2019

- Le matin, Conseil Territorial (ensemble des Comités Départementaux d'Athlétisme de la Ligue) : cohérent et constructif, nombreux échanges sur le plan de développement.
- L'après-midi, Comité Directeur
  Le Président fait état de ce que les membres du Comité Directeur ou les membres de droit ne respectent pas le fonctionnement interne et interviennent en permanence sans demande de prise de parole. Il souhaite à cet égard plus de discipline interne avec une demande de prise de parole préalable. Par ailleurs il ne faudrait pas que le Comité Directeur devienne une tribune pour des interventions personnelles.
  Éric Raul demande à ce que la préparation et les animations des divers points à l'ordre du jour soient réalisées par tous les membres du bureau, ce n'est pas le "monopole" du Président.
  Il rappelle que les commissions régionales doivent avoir travaillé avant la réunion et faire leurs propositions. On ne doit pas refaire tous les débats en réunion du Comité Directeur.

Pendant les vacances de fin d'année des salariés, le Trésorier Général Jean-Pierre Rouquier a travaillé pour passer les opérations comptables nécessaires à la clôture de l'exercice 2019 et doit instruire le dossier de demande de subventions au Conseil Régional avant le 15 janvier 2020.

Une réunion de travail avec les membres du Bureau Exécutif est prévue le lundi 13 janvier à Talence, uniquement pour la préparation du budget prévisionnel 2020.

Le 23 janvier 2020 est prévue la réunion des Secrétaires Généraux de Ligue à Paris, à laquelle participera Françoise Jeante.

- CALENDRIER SPORTIF (il sera présenté lors des prochains CD par Michaël Bournazeix, Directeur Sportif LANA)
  - Étape Perche Elite Tour à Bordeaux, 18/01/2020
  - Compétitions indoor à Poitiers et Bordeaux

3/ VALIDATION DES MEMBRES COMPLÉMENTAIRES DE LA CSOR

Éric Raul rappelle que le Bureau Exécutif avait validé la composition de la nouvelle Commission Sportive et d'Organisation Régionale qui comprenait, outre le Président, 10 membres.

Éric Fradin, Président de la CSOR, propose l'ajout de deux membres à la Commission : Georges Couteau (33) et Joël Jollit (17). Il est précisé que les membres de la CSOR ne représentent pas leur club ou leur comité départemental.

→ *Ces deux membres sont validés à l'unanimité par le Bureau exécutif.*

Composition de la commission CSOR :
Président : Éric Fradin
Membres : Patrick Bergeaud, Yoann Cabirol, Gérard Pajot, Dominique Lionard, Yves Vignau, Jean-Michel Lesur, Thierry Wangermez, Pierre Lassignardie, Didier Rousset, Gérard Perrier, Georges Couteau, Joël Jollit

4/ VALIDATION DES MEMBRES COMPLÉMENTAIRES DE LA CRAPHN

La composition de la Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut Niveau a été déterminée le 4 février 2017, et comprend outre les 2 co-présidents, 7 membres, avec des membres invités (les CTS/CTR, le Directeur Sportif de la Ligue).

Gérard Pajot et Yoann Cabirol, co-Présidents de la CRAPHN, proposent l'ajout de quatre membres à la commission : Maxime Maugein (Entente Poitiers Athlé 86), Claude Delage (US Talence*), Laurent Moreschi (Bordeaux Athlé*) et Christian Grelaud (Grand Angoulême Athlétisme).

→ *Ces quatre membres sont validés à l'unanimité par le Bureau exécutif.*

Composition de la commission CRAPHN :
Présidents : Yoann Cabirol et Gérard Pajot
Membres : Séquiné Traoré, Nadia Bali-Abdou, Yannick Dupouy, Sacha Sicard, Jean-Luc Dufau, Jean-Jacques Germaneau, Maxime Maugein, Claude Delage, Laurent Moreschi, Christian Grelaud

Éric Raul fait remarquer que cette commission comporte beaucoup de personnes.

5/ RÉVISION DE LA CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2020 (SUITE CD DU 7 DÉCEMBRE)

Le Bureau Exécutif, à la suite du Comité Directeur du 7 décembre 2019, examine une nouvelle version de la circulaire financière 2020 présentée par Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général.

→ *Validée par le BE, elle sera proposée lors du prochain Comité Directeur du samedi 7 mars 2020.*

6/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Jean-Pierre Rouquier expose les difficultés à établir un budget équilibré compte tenu des demandes qui ont été exprimées.
Il est décidé qu'un groupe de travail du Bureau Exécutif se réunira lundi 13 janvier 2020, uniquement pour établir ce budget qui sera présenté lors du prochain CD samedi 7 mars 2020.

7/ LISTE DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX À PRENDRE EN CHARGE PAR LA LIGUE

Éric Raul fait part que le Bureau Exécutif ou le Comité Directeur de la Ligue doivent valider toutes les implantations des Championnats régionaux (ou assimilés). Il a demandé à Michaël Bournazeix, Directeur Sportif de la Ligue, de prendre contact avec les Président(e)s des Commissions régionales qui ont en charge l'organisation de ces compétitions pour établir un agenda annuel.

Michaël Bournazeix propose un tableau récapitulatif (*annexe*) qui a fait l'objet d'ajustement en séance ; il sera de nouveau proposé aux diverses commissions régionales.

Il indique que ce tableau des Championnats devrait servir de référence pour la prise en charge par la Ligue des frais liés à ces Championnats Régionaux (uniquement), mais aussi à l'indemnisation des officiels qui y participent.

8/ QUESTION DIVERSES

Le Président Éric Raul apporte plusieurs informations.

8.0 - Il fait part que désormais les associations sportives ont la possibilité de faire une demande de subvention au titre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative FDVA 2 (*annexe*) ; les dossiers doivent être déposés par la procédure du Compte Asso, identique à celle de l'ANS, avec la date limite en Nouvelle-Aquitaine du 11 mars 2020.

8.1 - Agenda : calendrier 2020 réunions LANA (*annexe*)

8.2 - Promotion service civique
Éric Raul indique que les Services Civiques constituent pour les associations sportives une opportunité pouvant contribuer à leur développement et les engage à entrer dans le dispositif.

8.3 - Semaine Olympique : du 3 au 8 février 2020 – valorisation et déploiement des actions
Il est important que les Clubs d'Athlétisme puissent participer aux diverses actions qui seront déployées lors de la semaine Olympique ou Paralympique.

8.4 – Françoise Jeante demande où en est l'achat de véhicule.
Il a été décidé de transférer le véhicule de Limoges sur Bordeaux afin d'éviter à Paul Nieto de prendre son véhicule personnel pour les Diagnoform et pour transporter les intervenants.
Michaël Bournazeix, Directeur Sportif à Limoges, indique qu'un véhicule 5 places suffirait (plus de transport de matériel).
Il est donc demandé à Jérémy Bâty de consulter Renault Rent Poitiers (notre sponsor) pour différentes propositions.
Une décision d'achat sera prise avant le prochain BE.

Prochain BE : 13 février 2020
Prochain CD : 7 mars 2020

Éric Raul *Président LANA*	Françoise Jeante *Secrétaire Générale*

CALENDRIER 2020 REUNIONS LANA

JANVIER												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
				1	JF	2		3		4		5
6		7		8		9	BE	10		11		12
13		14		15		16		17		18		19
20		21		22		23		24		25		26
27		28		29		30		31				

FÉVRIER												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
										1		2
3		4		5		6		7		8		9
10		11		12		13	BE	14		15		16
17		18		19		20		21		22		23
24		25		26		27		28		29		

MARS												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
												1
2		3		4		5		6		7	CD	8
9		10		11		12	BE	13		14	CT	15
16		17		18		19		20		21		22
23		24		25		26		27		28		29
30		31										

AVRIL												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
				1		2		3		4	AG LANA	5
6		7		8		9		10		11		12	JF
13	JF	14		15		16	BE	17		18		19
20		21		22		23		24	AG FFA	25	AG FFA	26
27		28		29		30						

MAI												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
								1	JF	2		3
4		5		6		7		8	JF	9		10
11		12		13		14	RS	15		16		17
18		19		20		21	JF	22		23		24
25		26		27		28		29		30		31
30		31	JF									

JUIN												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
1		2		3		4		5		6	CD	7
8		9		10		11		12		13		14
15		16		17		18	BE	19		20		21
22		23		24		25		26		27		28
29		30										

JUILLET												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
				1		2		3		4		5
6		7		8		9		10		11		12
13		14	JF	15		16	BE	17		18		19
20		21		22		23		24		25		26
27		28		29		30		31				

AOÛT												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
										1		2
3		4		5		6		7		8		9
10		11		12		13		14		15	JF	16
17		18		19		20		21		22		23
24		25		26		27		28		29		30
31												

SEPTEMBRE												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
		1		2		3		4		5		6
7		8		9		10	BE	11		12		13
14		15		16		17		18		19		20
21		22		23		24		25		26		27
28		29		30								

OCTOBRE												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
						1		2		3	CD	4
5		6		7		8		9		10		11
12		13		14		15		16		17		18
19		20		21		22	BE	23		24		25
26		27		28		29		30		31		

NOVEMBRE												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
												1	JF
2		3		4		5		6		7		8
9		10		11	JF	12		13		14	AG LANA	15
16		17		18		19		20		21		22
23		24		25		26		27		28		29
30												

DÉCEMBRE												
Lu		Ma		Me		Je		Ve		Sa		Di
		1		2		3		4		5	AG FFA	6
7		8		9		10		11		12		13
14		15		16		17		18		19		20
21		22		23		24		25	JF	26		27
28		29		30		31						

	vacances	scolaires
JF	jour	férié
C	compétition	
CD	comité	directeur
BE	bureau	exécutif
AG	assemblée	générale
- -	réunion	commission
RS	réunion	salariés

CFR	Commission des Formations Régionales
COTR	Commission des Officiels Techniques Régionale
CoMed	Commission Médicale Régionale
CSRR	Commission des Statuts et Règlements Régionale
CSOR	Commission Sportive et d'Organisation Régionale
CRM	Commission Régionale de Marche
CRCR	Commission Régionale des Courses Running
CRJ	Commission Régionale des Jeunes
CRAM	Commission Régionale de l'Athlétisme Masters
CRASL	Commission Régionale de l'Athlétisme Santé Loisirs
CRES	Commission Régioanle des Equipements Sportifs
CRAPHN	Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut-Niveau
CRF	Commission Régionale des Finances
CCP	Commission Communication et Partenariats
CHSA	Commission Handisport et Sport Adapté
CT	Conseil Territorial

AU 09/01/2020

16/01/2020

	Compétitions et Championnats LANA		LIEU / DEPARTEMENT	ORGANISATION confiée à	COMMISSION LANA référente	Validation BE / CD LANA
janvier						
11/01/2020	Marche avec minima R3	*	BORDEAUX - 33	CDA 33	CRM	OK BE 09012020
11-12/01/2020	Epreuves Combinées	*	BORDEAUX - 33	CDA 33	CSOR	OK BE 09012020
12/01/2020	Marche Pré Qualificatif MNT		RUELLE/TOUVRE-16	RUELLE/TOUVRE	CRM	
25-26/01/2020	U18 U20 U23 SE	*	BORDEAUX - 33	CDA 33	CSOR	OK BE 09012020
février						
01/02/2020	Masters Individuels (1ère Journée) + Masters Epreuves Combinées	*	BORDEAUX - 33	SECRETAIRE CRAM	CRAM	OK BE 09012020
01/02/2020	Lancers Longs	*	ANGOULEME - 16	G2A	CSOR	OK BE 09012020
02/02/2020	1/4 Finale Cross Zone SUD	*	AGEN - 47	US AGEN	CSOR / CRR	OK BE 09012020
02/02/2020	1/4 Finale Cross Zone NORD	*	SEREILHAC - 87	s/l ROCHECHOUART	CSOR / CRR	OK BE 09012020
09/02/2020	Meeting LANA		BORDEAUX - 33	CDA 33	CSOR	
09/02/2020	Marche Nordique MNT	*	VILLENAVE D'ORNON - 33	VILLENAVE D'ORNON	CRM	OK BE 09012020
16/02/2020	1/2 Finale Cross	*	LA SOUTERRAINE - 23	CDA 23	CSOR / CRR	OK BE 09012020
29/02/2020	Masters Lancers Longs	*	CENON - 33	SECRETAIRE CRAM	CRAM	OK BE 09012020
mars						
01/03/2020	Masters Individuels (2ème Journée)	*	BORDEAUX - 33	SECRETAIRE CRAM	CRAM	OK BE 09012020
08/03/2020	Semi Marathon	*	TULLE - 19	s/l TULLE AC	CRR	
15/03/2020	U16	*	BORDEAUX - 33	?	CRJ	
21/03/2020	Brevet Marche Nordique 5Km 10Km 15Km dragonne OR ARGENT BRONZE		CESTAS-33	SAGC CESTAS	CRM	
22/03/2020	Coupe de Ligue des Comités		BORDEAUX - 33	?	CRJ	
avril						
04/04/2020	Masters Marteau 10Km Marche 1000m		MERIGNAC - 33	intégré au MEETING SAM	CRAM	
05/04/2020	Ekiden	*	GELOS - 64	?	CRR	
11/04/2020	Masters Pentathlon des Lancers		CHANTEIX - 19	SECRETAIRE CRAM	CRAM	
18/04/2020	Meeting Handisport HONA Talence 2020		TALENCE-33		CHSA	
25/04/2020	Masters 1ère matinée	*	CUB - 33 à définir	SECRETAIRE CRAM	CRAM	OK BE 09012020
mai						
02 et 03/05/2020	Interclubs N1 N2	P	?	?	CSOR	
08/05/2020	10km route	*	ARGENTAT - 19	?	CRR	
09/05/2020	Masters Pentathlon	*	à définir intégré aux EC LANA	CSOR	CRAM	
09-10/05/2020	Epreuves Combinées	*	?	?	CSOR	
16 et 17/05/2020	Interclubs N2A N2B N3	*	?	?	CSOR	
21/05/2020	Equip'Athlé BE MI		?	?	CRJ	
21/05/2020	24 heures	*	BRIVE - 19	?	CRR	
22/05/2020	Steeple et 5000m	*	?	?	CSOR	
23/05/2020 ou 30/05/2020	Masters 2ème matinée	*	LORMONT - 33	SECRETAIRE CRAM	CRAM	OK BE 09012020
30/05/2020	Marathon	*	ROYAN - 17	?	CRR	
30/05/2020	Marche Durée		BAYONNE - 64	BAYONNE	CRM	
juin						
??/06/2020	Marche 10Km 5Km U18 U20 U23 SE	*	à définir	à définir	CRM	
20/06/2020 ou 21/06/2020	Masters Interclubs		ST MEDARD EN JALLES - 33	SECRETAIRE CRAM	CRAM	
20/06/2020	U16	*	?	?	CRJ	
27-28/06/2020	U18 U20 U23 SE	*	?	?	CSOR	
juillet						
04/07/2020	Pointes d'or B	P	?	?	CRJ	
août						
30/08/2020	Montagne - Montée de l'Aubisque	*	LARUNS - 64	?	CRR	
septembre						
12/09/2020	Trail XS - Skyrhune	*	ASCUN - 64	?	CRR	

SALLE
CROSS
PISTE
RUNNING

*** : compétitions donnant lieu à des titres régionaux prises en charge par la Ligue.**

P : compétitions prises en charge par la Ligue.

16/01/2020

	Compétitions et Championnats LANA		LIEU / DEPARTEMENT	ORGANISATION confiée à	COMMISSION LANA référente	Validation BE / CD LANA
octobre						
03/10/2020	**Masters Coupe Lancers Grand Sud + Masters Interligues**		**à définir LAO(31) ou LANA(47)**	**CRAM LAO ou SECRETAIRE CRAM**	**CRAM**	
17/10/2020	**Challenge National B Equip'Athlé**	**P**	**?**	**?**	**CRJ**	
Oct ou Nov 2020	**Marche 20Km et 50km**	*****	**BAYONNE - 64**	**BAYONNE**	**CRM**	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

NOTE D'ORIENTATION 2020
Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)
« Fonctionnement et actions innovantes »

Pour les associations régionales et/ou interdépartementales

Les textes de référence :

- Décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- Instruction n°DJEPVA/SD1B/2018/075 du 15 mai 2018 relative au FDVA et à l'utilisation de ses crédits déconcentrés ;
- Arrêté préfectoral du 18 juin 2018 portant constitution de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative pour la région Nouvelle-Aquitaine.

****

La Charte régionale des engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine signée le 5 décembre 2018 rappelle que les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent dans notre pays et à y apporter des réponses.

L'Etat contribue au développement de la vie associative par un soutien financier aux associations dans le cadre du FDVA.
Depuis 2018, ce fonds comporte un nouveau volet pour le financement d'actions ou de projets de fonctionnement ou d'innovation.

La Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) est chargée d'animer la mise en œuvre du fonds avec le concours des Directions départementales de la cohésion sociale (et de la protection des populations) (DDCS-PP) en s'appuyant sur une commission régionale consultative et des collèges départementaux consultatifs associant des collectivités et personnalités qualifiées du monde associatif.

Le présent document précise les critères d'éligibilité relatifs au nouveau volet du FDVA « Fonctionnement et actions innovantes » : associations et projets éligibles, priorités territoriales (régionales et départementales), modalités financières et d'envoi des dossiers.

Date limite pour déposer le dossier complet : 11 mars 2020 inclus

Exclusivement par télé service « Le Compte Association » :
http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html
Code de la fiche « Associations régionales et interdépartementales » : 673

Les dossiers hors délais, incomplets ou non conformes ne seront pas examinés

ASSOCIATIONS ELIGIBLES

- ☐ Association loi 1901 régionale et/ou interdépartementale avec un siège social en Nouvelle-Aquitaine
- ☐ Établissement secondaire d'une association nationale, domicilié dans la région Nouvelle-Aquitaine disposant d'un numéro de SIRET et d'un compte bancaire séparé
- ☐ Les associations répondant aux trois conditions du tronc commun d'agrément[1]: **l'objet d'intérêt général, la gouvernance démocratique et la transparence financière**

Ne sont pas éligibles :

- Les associations dites « para-administratives », ainsi que les partis politiques ;
- Les associations représentant ou défendant un secteur professionnel (syndicats professionnels,...) régies par le code du travail ;
- Les associations dont l'objet est cultuel ou les associations dont les projets participent directement à l'exercice d'un culte ;
- Les associations ne respectant pas la liberté de conscience et/ou proposant des actions à visée communautariste ou sectaire.

AXES DE FINANCEMENT POUR 2020

Le fonds s'adresse à l'ensemble des secteurs associatifs. Il est articulé autour de 2 axes **« Financement global »** et **« Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes »**.

Cette année, les projets régionaux ou interdépartementaux pourront être soutenus sur une part régionale.

Il est destiné très prioritairement aux associations faiblement employeuses : 2 salariés au plus.
Pour 2020, les **priorités partagées** par les membres de la commission régionale du FDVA sont les suivantes :

Axe 1 : « Financement global »

Pour l'axe 1 « Financement global », les priorités régionales Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

- Le soutien aux projets associatifs d'intérêt général, structurés, cohérents et articulés autour de la transition numérique et des 3 piliers du développement durable (économique, environnemental et social).

Axe 2 : « Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes »

Pour l'axe 2 « Mise en œuvre projets ou activités », les priorités régionales Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

- Les projets structurants, ancrés sur le territoire qui permettent de répondre à de nouveaux besoins
- Les projets qui permettent de développer une offre d'appui et d'accompagnement aux petites associations locales et en particulier sur les territoires situés en zone rurale de revitalisation (ZRR) et de la politique de la ville (QPV).

- Tout projet de l'axe 2 doit s'appuyer **obligatoirement** sur :
  - des éléments de diagnostic,
  - une méthode et un plan d'action,
  - des objectifs attendus notamment en termes d'essaimage,
  - des indicateurs d'évaluation
  - des éléments permettant d'apprécier la transposition du projet sur le territoire.

Un dossier trop succinct expose l'organisme demandeur à voir sa demande rejetée. Le descriptif doit permettre d'apprécier le bien-fondé de la demande de subvention.

[1] fixé par l'article 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

MODALITES DE FINANCEMENT

Les modalités de soutien du FDVA « Fonctionnement et actions innovantes» en Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

- **Pour l'axe 1** « Financement global de l'activité de l'association - Fonctionnement », le montant minimum est fixé à **1.000 euros.**
- **Pour l'axe 2** « Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités - Actions innovantes », le montant minimum est fixé à **4.000 euros.**

En 2019, la subvention moyenne attribuée dans le cadre du FDVA 2 » était de 2100 euros (1700 euros pour le fonctionnement).
Le total des aides publiques ne devra pas dépasser 80 % du coût total de la demande.

CONSTITUTION ET TRANSMISSION DU DOSSIER

Toutes les informations relatives à la campagne sur :

- http://nouvelle-aquitaine.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique816

La demande de subvention doit être envoyée exclusivement par le téléservice « Le Compte Association*» au service instructeur avant le : 11 mars 2020

Le lien vers le « Compte Association » :
http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html
Code de la fiche « Associations régionales et interdépartementales » : 673

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS, HORS DELAI OU NON CONFORMES NE SERONT PAS EXAMINES.

(*) En cas de difficultés de transmission, merci de contacter votre service instructeur.

Les pièces obligatoires de votre dossier *(limite à 10Mo/document – de préférence format PDF)* :

- ☐ Le tableau récapitulatif des projets d'actions de formation priorisés (cf. **annexe 1**)
- ☐ Un RIB au nom de l'association, **parfaitement conforme au SIRET** (nom et adresse),
- ☐ Les statuts régulièrement déclarés,
- ☐ La liste des personnes chargées de l'administration,
- ☐ Les comptes approuvés du dernier exercice clos (ou le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant),
- ☐ Le rapport d'activité plus récent approuvé,
- ☐ Le pouvoir donné au signataire de la demande si différent du représentant légal,
- ☐ Le cas échéant : le compte rendu financier « Cerfa_15059*02 » si financement FDVA « Fonctionnement et actions innovantes » en 2019.

NB : le dossier « Cerfa_12156*05 », sera automatiquement généré par **le compte association** en fin de télé procédure. N'oubliez pas de télécharger votre exemplaire avant envoi au service instructeur.

Indispensable avant de réaliser votre demande :

- ☐ **La mise à jour des obligations déclaratives de l'association pour avoir le même nom et adresse sur le RIB et le SIRET (INSEE) et RNA (Greffe des associations).**
- ☐ L'équilibre « Total des dépenses » et « Total des recettes » des budgets prévisionnels de l'association et du projet de formation.

Un dossier trop succinct expose l'organisme demandeur à voir sa demande rejetée. Le descriptif doit permettre d'apprécier le bien-fondé de la demande de subvention. A cet égard, toute pièce paraissant utile peut être jointe au dossier.

Pour toute question complémentaire

DRDJSCS Site de Poitiers
4, rue Micheline Ostermeyer - CS 80559 - 86020 POITIERS CEDEX
Contacts : Florian SZYNAL : 05 49 18 10 24
Nathalie FERRON : 05 49 18 10 27
drdjscs-na-fdva@jscs.gouv.fr